



Procédure à suivre pour la validation des inscriptions

NB: L'inscription n'est validée qu'après le paiement des frais d'inscription et de la première tranche des frais de scolarité, et ce, au plus tard:

- *Le vendredi 20 septembre 2024 à 17h00 TU pour les étudiants préinscrits en Sciences de Santé;*
- *Le mercredi 25 septembre 2024 à 17h00 TU pour les étudiants préinscrits en Sciences et Technologies.*

1. Modalité de paiement

- Les versements des frais se font auprès des banques suivantes :

CORISBANK INTERNATIONAL / Intitulé: USDAO

Code Banquet	Code Guichet	N° de Compte	Clef RIB
BF148	48063	068068524101	52
IBAN: BF512614806306852410152		CODE SWIFT: CORIBFBF	

BANK OF AFRICA (BOA) / Intitulé: USDAO

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
BF 084	01 002	001742060017	23
IBAN: BF 42 BF 084 01002 001742060017 23		code BIC (Swift) : AFRIBFBF	

Veillez à ce que le nom et prénom(s) de l'élève candidat à l'inscription figurent sur le reçu de versement.

- Le candidat pourra envoyer le reçu de paiement dûment scanné en PDF par WhatsApp au (+226) 52 58 04 34 ou à l'adresse mail



ORDRE DES PRECHEURS
PROVINCE SAINT AUGUSTIN EN AFRIQUE DE L'OUEST
UNIVERSITE SAINT DOMINIQUE D'AFRIQUE DE L'OUEST

secretairegen@usdao.org (la version physique de ce reçu sera présentée à l'inscription avec tous les dossiers physiques).

2. Remarques importantes :

- La date limite du paiement des frais d'inscription et de la première tranche des frais de scolarité est fixé au vendredi 20 Septembre 2024 à 17h00 TU.
- **Passé ce délai, la place sera réattribuée aux candidats de la liste d'attente.**
- Pour les Burkinabé les frais d'inscription et la première tranche des frais de scolarité sont fixés à quatre cent cinquante mille (450. 000) Francs CFA •
- Pour les non Burkinabé, les frais d'inscription et la première tranche des frais de scolarité sont fixés à cinq cent mille (500.000) Francs CFA •
- **Pour tout paiement effectué, aucune somme ne sera remboursée, quelle que soit la raison.**

L'inscription n'est finalisée qu'après le paiement des frais et la présentation physique des dossiers envoyés à la pré-inscription par voie électronique.

Commission Sciences de Santé

Le président de la Commission

Pr Mamadou SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

Commission Sciences et Technologies

Le président de la Commission

Pr Germain Jérôme SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques Internationales

